



**PROGRAMME INTERDÉPARTEMENTAL
D'ACCOMPAGNEMENT DES HANDICAPS
ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE**

Révision 2015

I - Le contexte de la réactualisation du PRIAC 2015/2018

1. Le champ du PRIAC

Le PRIAC a vocation à programmer les actions et les financements permettant la mise en œuvre des objectifs stratégiques du PRS déclinés opérationnellement dans le schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS).

Il doit être révisé tous les ans au regard des notifications allouées dans l'année par la CNSA en autorisation d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP).

Le PRIAC actualisé inclut par ailleurs les opérations réparties dans les PRIAC précédents et autorisées mais non encore installées : pour l'actualisation 2015 sont donc reprises dans le PRIAC toutes les opérations déjà approuvées les années précédentes, mais non installées au 1^{er} janvier 2015.

2. Les crédits à répartir

Pour l'actualisation 2015 du PRIAC, les nouveaux crédits à répartir concernent :

- la notification de la 2^{ème} tranche de crédits prévue dans le cadre de la mise en œuvre du 3^{ème} plan Autisme : **3 670 264 €**

Par circulaire du 30 août 2013, la région Poitou-Charentes avait eu connaissance de l'ensemble des moyens (8,541 M€) dont elle devait disposer pour la déclinaison régionale du Plan Autisme 2014/2017, et une répartition de la totalité des crédits attendus avait été effectuée à titre prévisionnel dans le PRIAC 2014.

Par lettre du 12 décembre 2013, la CNSA avait notifié une 1^{ère} tranche d'AE de 4 871 311 €, qui avait été effectivement prise en compte dans l'actualisation du PRIAC 2014-2017.

Par lettre du 20 février 2015 la CNSA a notifié la 2^{ème} tranche d'AE, qui correspond effectivement au solde des crédits programmées en 2013 pour la réalisation du Plan Autisme : l'actualisation 2015 du PRIAC intègre ces nouvelles mesures, désormais confirmées.

A noter que le solde des crédits prévus pour renforcer les ESMS (1 388 325 €) ne peut toujours pas être affecté et sera utilisé à titre non reconductible en 2015.

- les crédits notifiés dans le cadre du Schéma national handicap rare 2009/2013, qui s'élèvent à **1 210 203 €**.

La proposition d'affectation de ces nouveaux crédits a reçu un avis favorable :

- du Comité technique régional pour l'Autisme (CTRA) du 20 mars 2015 pour la partie relative aux mesures en faveur des autistes,
- de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) le 12 mai 2015,
- et de la Commission de coordination des politiques publiques de santé (CCPPS) du 13 mai 2015.

II- Les actions nouvelles programmées dans le PRIAC 2015-2018

1. Les mesures nouvelles programmées dans le cadre du Plan Autisme

- Poursuite de la mise en place d'un réseau de dépistage et de diagnostic précoce dans chaque territoire de santé :

Le Plan d'action régional a prévu d'accorder aux 5 CAMSP de la région (1 par territoire de santé), des moyens destinés à renforcer le dispositif d'alerte et de repérage des jeunes autistes et à structurer un réseau de diagnostic « simple » à partir des équipes hospitalières pluridisciplinaires de première ligne, des services de pédiatrie, de pédopsychiatrie, des CMPP et des CAMSP eux-mêmes.

Outre les CAMSP de Niort et d'Angoulême programmées dans le PRIAC 2014, et après consultation des Conseils départementaux, qui apportent un cofinancement à hauteur de 20 %, les moyens nouveaux seront accordés :

- en 2016 aux CAMSP de la Vienne (Poitiers et Loudun) : 202 126 €
- en 2017 aux CAMSP de Charente-Mme (La Rochelle et Saintes) : 264 787 €

- Renforcement de l'accompagnement précoce des enfants autistes en créant des places de SESSAD petite enfance

Pour accompagner les CAMSP dans leur nouvelle mission auprès des jeunes autistes, le Plan d'action régional a prévu de spécialiser 2 places de SESSAD petite enfance par territoire de santé.

Les départements des Deux-Sèvres et de la Charente ont été dotés de 2 places chacun en 2014 et 2015.

La Vienne bénéficiera de 2 places en 2016, et la Charente-Maritime de 4 places en 2017 (2 places par territoire de santé).

- Accompagnement de la scolarisation des enfants autistes de 3 à 6 ans en créant une unité d'enseignement en maternelle par département.

Au terme du 3ème plan Autisme, chaque département de Poitou-Charentes disposera d'une unité d'enseignement en maternelle (UEM) dotée d'une équipe spécialisée pour l'accompagnement de très jeunes autistes.

Une UEM a été créée en Charente en 2014 et une autre UEM est prévue à Saintes en septembre 2015.

Les 2 dernières UEM seront créées dans la Vienne en 2016, et dans les Deux-Sèvres en 2017, avec une enveloppe de crédits de 280 000 € par UEM.

- Inclusion des jeunes autistes en milieu ordinaire en créant des places de SESSAD.

Compte tenu de l'ampleur des besoins et de la pression de la demande dans tous les départements, et dans la mesure où les départements déficitaires en places de SESSAD compensent ce déficit par un meilleur taux d'équipement en IME, le Plan d'action régional attribue 7 places de SESSAD à chaque département.

- en 2016 : 7 places de SESSAD seront accordées à la Charente et la Charente-Mme, déficitaires en places de SESSAD, notamment la Charente qui n'a actuellement aucune place de SESSAD spécifique pour TED,
- en 2017 : 7 places de SESSAD seront attribuées à la Vienne et aux Deux-Sèvres.

- Transformation et renforcement des établissements pour une meilleure qualité de l'accompagnement

Outre les 404 728 € de CP déjà notifiés dans la 1^{ère} tranche de crédits, une nouvelle enveloppe de 1 388 324 € est attribuée à la région pour parvenir au total de 1 793 052 € prévu à cet effet dans le plan d'action régional.

Il est rappelé que ces crédits ne seront répartis qu'après réception de directives nationales. Dans l'attente les CP correspondants seront utilisés à titre non reconductible, notamment pour le financement de formations.

2. Les mesures nouvelles relatives au Handicap rare

Le Schéma Handicap rare 2009/2013 a prévu la création d'équipes relais chargées d'assurer, au sein des 9 territoires interrégionaux retenus dans le schéma, le lien entre les Centres ressources nationaux et les lieux ressources en région.

Une enveloppe pérenne de 200 000 € est attribuée pour la mise en place et le fonctionnement de chacune de ces équipes relais.

Dans l'interrégion Ouest, qui regroupe le Poitou-Charentes, la Bretagne, les Pays de la Loire et la région Centre- Val de Loire, l'Equipe relais interrégionale dispose d'une « antenne » dans chacune des 4 régions, avec une enveloppe de 200 000 € pour chaque antenne.

En conséquence, pour le Poitou-Charentes, les 1 210 203 € notifiés en 2015 se répartissent de la manière suivante :

- 75 000 € notifiés pour l'antenne Poitou-Charentes de l'Equipe relais, qui viennent compléter l'enveloppe de 25 000 € notifiée en 2014.
- 100 000 € prélevés sur les crédits « Places » pour doter cette antenne à hauteur de 200 000 €.
- 103 676 € affectés à la création de 4 places supplémentaires de FAM gérées à Biard par l'association Larnay-Sagesse.
- 931 527 € mis en réserve pour le financement des projets départementaux Handicap rare, actuellement en cours d'élaboration.

III – Rappel des opérations déjà programmées dans les PRIAC précédents mais non réalisées au 1er janvier 2015

1. Places programmées en faveur des enfants/adolescents handicapés

Places	Charente	Charente-Mme	Deux-Sèvres	Vienne	PCH
CAMSP	87 362				152 245
UEM 17		93 333			93 333
SESSAD petite enfance	2		2		4

Total places	2	0	2	0	4
---------------------	---	---	---	---	---

Total crédits	147 362	93 333	60 000	0	300 695
----------------------	---------	--------	--------	---	---------

Restait à installer au 1^{er} janvier 2015 :

- le dispositif renforcé de dépistage/diagnostic pour TED piloté par le CAMSP d'Angoulême, pour lequel un financement partiel a été attribué pour 2015 sur la première tranche de crédits du Plan Autisme.
- l'UEM de Saintes en Charente-Mme, financée sur 4 mois en 2015, et dont l'ouverture est prévue en septembre 2015.
- les places de SESSAD petite enfance attribuées à la Charente et aux Deux-Sèvres, qui ont ouvert en juin 2015.

2. Places programmées en faveur des adultes handicapés

Places	Charente	Charente-Mme	Deux-Sèvres	Vienne	PCH
MAS financées sur PPPH	18		4		22
MAS financées sur plan TED	10	29	4	11	54
FAM financés sur PPPH	10	27	6	25	68
SAMSAH financés sur PPPH	15	18		25	58
Total places	53	74	14	61	202

Total crédits	2 595 000	3 249 171	702 000	1 762 500	8 308 671
----------------------	------------------	------------------	----------------	------------------	------------------

Ces places autorisées mais non installées ont 2 sources de financement

➤ Le plan pluriannuel pour personnes handicapées, dont les crédits de paiement s'étalent jusqu'en 2016, et au titre duquel restaient à installer :

- 22 places de MAS
 - Extension de 18 places de la MAS de Jarnac qui ouvrira au 1^{er} janvier 2017
 - Extension de 2 places en hébergement permanent et 2 places en accueil temporaire à la MAS de Niort : ces 2 extensions financées sur des AE antérieures à 2011 sont actuellement différées en raison de l'insalubrité du terrain prévu pour la construction.
- 68 places de FAM
 - 10 places de FAM sont prévues en 2015 dans l'ouest Charente : la spécialisation du public est encore en négociation avec le Conseil départemental.
 - création d'un FAM de 27 places pour handicapés psychiques à Jonzac : la construction sera terminée en 2016 (capacité de 22 places en hébergement permanent et 5 places en accueil temporaire).
 - médicalisation en 2016 de 6 places de foyer à Aiffres, en Deux-Sèvres.
 - Création, par appel à projets d'un FAM pour déficients intellectuels de 9 places à Monts sur Guesnes (ouvert en mai 2015), d'un FAM pour handicapés psychiques de 10 places par le CH Henri Laborit de Poitiers (ouverture prévue au 2^{ème} semestre 2016), et la médicalisation de 6 places du foyer PEP de Montmorillon (ouverture prévue en novembre 2015).
- 58 places de SAMSAH
 - la création en 2015 d'un SAMSAH pour handicapés psychiques de 15 places dans l'Ouest Charente.
 - une extension de 18 places du SAMSAH pour handicapés psychiques de Jonzac.
 - la création d'un SAMSAH pour autistes de 10 places (appel à projet prévu au 2^{ème} semestre 2015) et d'un SAMSAH pour handicapés psychiques de 15 places dans la Vienne (ouverture prévue au 2^{ème} semestre 2015).

➤ La 1^{ère} tranche du Plan régional Autisme dans lequel ont été programmées 54 places de MAS en 2014 :

- Extension de 10 places de la MAS de Montmoreau (dont 2 places d'accueil temporaire) en 2016
- Extension en 2016 d'une place d'accueil temporaire à la MAS de Châtelailon, et création d'une MAS de 28 places dans le Sud et Est de la Charente-Mme en 2017 (appel à projet en cours).
- 4 places d'accueil séquentiel et de remédiation auprès de la MAS de St-Martin Les Melle en Deux-Sèvres (autorisation en cours).
- Extension de 11 places (dont 4 places d'accueil temporaire) à la MAS d'Iteuil dans la Vienne à partir du 4^{ème} trimestre 2016.

3. Places programmées en faveur des personnes âgées

	Charente	Charente-Mme	Deux-Sèvres	Vienne	PCH
EHPAD	125	330	41	359	855
SSIAD		10	15		25
Accueil de jour	31	40		66	137
Hébergement temporaire	6	22	7	7	42
Total places	162	402	63	432	1 059

Total crédits	1 601 686	3 896 068	605 509	4 256 296	10 359 559
----------------------	------------------	------------------	----------------	------------------	-------------------

Au 1^{er} janvier 2015, il restait 1 059 places autorisées non installées.

- Prévision d'installation des places d'EHPAD sur la durée du PRIAC 2015-2018

EHPAD	2015	2016	2017	2018	Total
Charente		125			125
Charente-Mme	26	138	166		330
Deux-Sèvres	37	4			41
Vienne	49	260		50	359
	112	527	166	50	855

Hormis les 50 places de l'EHPAD de La Roche-Posay dont l'ouverture est prévue en 2018, les places d'EHPAD non ouvertes au 1^{er} janvier 2015 devraient être installées au plus tard en 2017.

- Installation des places de SSIAD (25 places non installées)
 - En Charente-Mme les 10 places sont affectées au secteur de La Rochelle : 5 places sont attribuées à la Mutualité et 5 places à l'ADPEP. Ces 10 places seront installées au cours de l'année 2015.
 - En Deux-Sèvres la réaffectation des 15 places non installées du SSIAD de Cerizay est actée et fera prochainement l'objet d'une décision.

- Installation/mise aux normes des unités d'accueil de jour (AJ)

La mise en conformité des unités d'accueil de jour, par redéploiement de places existantes et/ou l'attribution de places nouvelles accordées dans le cadre du PRIAC se poursuivra en principe jusqu'en 2018.

Dans la Vienne, 42 places d'AJ réparties dans le cadre d'un appel à projet lancé en avril 2014 seront installées en 2015.

- Installation des places d'hébergement temporaire

Une part importante des places sera installée en 2015 et 2016. Les 6 places prévues en 2018 concernent la création de l'EHPAD de La Roche-Posay.

Annexe 1

**Rappel des dotations programmées de 2014 à 2017
dans le Plan régional Autisme**

Crédits	Charente	Charente-Mme	Deux-Sèvres	Vienne	Total
CAMSP	152 245	264 786	180 888	202 126	800 045
SESSAD petite enfance	60 000	120 000	60 000	60 000	300 000
Autres SESSAD	209 989	209 989	209 989	209 989	839 954
UEM	280 000	280 000	280 000	280 000	1 120 000
MAS	640 000	1 600 000		560 000	2 800 000
MAS AT	160 000	80 000		320 000	560 000
Accueil séquentiel			320 000		320 000
Renforcement					1 793 052
Solde					8 522
TOTAL	1 502 234	2 554 775	1 050 877	1 632 115	8 541 573

**Rappel des places programmées de 2014 à 2017
dans le Plan régional Autisme**

Places	Charente	Charente-Mme	Deux-Sèvres	Vienne	Total
SESSAD petite enfance	2	4	2	2	10
Autres SESSAD	7	7	7	7	28
UEM	7	7	7	7	28
MAS	8	20		7	35
AT	2	1		4	7
Accueil séquentiel			4		4
TOTAL	20	33	14	21	88

Annexe 2

PRIAC 2015/2018 : affectation de la 2ème tranche d'AE du plan Autisme
Répartition des crédits

	Charente	Charente-Mme	Deux-Sèvres	Vienne	Total
CAMSP extension année pleine	64 883				64 883
CAMSP nouveaux		264 786		202 126	466 912
SESSAD petite enfance		120 000		60 000	180 000
Autres SESSAD	210 000	210 000	210 000	210 000	840 000
Part des SESSAD sur 1ère tranche	-4 130	-4 131	-4 131	-4 131	-16 523
UEM extension année pleine		186 667			186 667
UEM nouvelles			280 000	280 000	560 000
Renforcement des ESMS					1 388 324
TOTAL	270 753	777 322	485 869	747 995	3 670 263

PRIAC 2015/2018 : affectation de la 2ème tranche d'AE du plan Autisme
Répartition des places

	Charente	Charente-Mme	Deux-Sèvres	Vienne	Total
CAMSP					
SESSAD petite enfance		2		2	4
Autres SESSAD	7	7	7	7	28
UEM		5	7	7	19
Renforcement					
TOTAL	7	14	14	16	51

Annexe 3

Les crédits affectés au Handicap rare

Opération	Capacité	AE 2015	CP 2015	Financement de 2016 à 2018
Equipe relais		175 000 €	175 000 €	
FAM de Larnay	4 places	103 676 €	103 676 €	
Réserve pour opérations futures		931 527 €		931 527 €
TOTAL		1 210 203 €	278 676 €	931 527 €